

De ce fait, une politique des prix est inséparable d'une politique de mise en place de circuits commerciaux performants et d'une politique de distribution dynamique adaptée aux différentes situations et particularités locales.

Un autre élément, non moins fondamental, consiste à ce qu'une politique des prix agricoles bien conçue et effectivement appliquée permettra un encadrement réel des revenus du monde agricole et constitue, de ce fait, un facteur important de régulation économique.

Toutefois, la préoccupation légitime d'assurer à l'agriculteur un revenu conséquent ne doit pas être un prétexte pour une exploitation partielle ou insuffisante des terres ; bien au contraire, la politique des prix doit l'inciter à l'utilisation optimale du potentiel dont il dispose.

IV — LE CADRE JURIDIQUE

La protection des terres, l'obligation qui doit être faite à tout propriétaire d'exploiter efficacement sa terre, la nécessité d'affronter les multiples problèmes générés par le morcellement des exploitations, les droits et obligations des membres d'une unité, d'une association ou d'une coopérative, les relations qui doivent s'établir entre différentes entités de production ou de services, tout au long du processus de développement, les modalités de formation des marges bénéficiaires, les rôles et obligations des différents appareils vis-à-vis du secteur agricole, les modalités de contrôle des différentes structures de production, de soutien et d'appui, constituent autant de thèmes importants qu'il convient de codifier par des textes de niveaux appropriés.

Dans ce cadre, l'épargne privée nationale peut être orientée vers les opérations de mise en valeur et d'intensification de la production agricole ; sa contribution à la réalisation de l'objectif stratégique d'indépendance alimentaire lui donne la possibilité de bénéficier d'avantages au moins équivalents à ceux auxquels elle pourrait prétendre si elle s'investissait dans d'autres secteurs d'activité économique.

Par ailleurs, la mise en valeur qui constitue le moyen privilégié pour l'agrandissement de la superficie agricole ne doit rencontrer aucune contrainte pour se réaliser à travers l'ensemble du territoire national.

V — MOBILISATION MASSIVE ET PERMANENTE DES INITIATIVES LOCALES ET DES STRUCTURES DECENTRALISEES

L'activité agricole, de par sa nature même, nécessite l'esprit d'initiative et souffre au plus haut degré des méfaits de la bureaucratie. De tous les secteurs de la vie économique, elle est celui qui peut tirer le plus grand bien de la décentralisation, laquelle libère l'esprit d'initiative et permet de résoudre, les problèmes sur place.

De même, la mise en œuvre d'une politique de développement agricole visant l'autonomie alimentaire du pays et le déclenchement d'un processus

d'accumulation technologique, ne peuvent se concevoir sans impliquer l'ensemble des opérateurs concernés, en particulier, l'organisation des paysans.

VI — RELATIONS AGRICULTURE-INDUSTRIE

L'agriculture et l'industrie se complètent mutuellement et cette interdépendance va en se renforçant avec l'édification d'une économie nationale moderne assurant l'équilibre entre les différents secteurs d'activité.

Dans cette perspective, il y a lieu de promouvoir une véritable industrie nationale axée autour de la satisfaction des besoins de l'agriculture nationale en facteurs de production de toutes sortes et de réduire ainsi la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

De même, qu'il convient d'initier et d'impulser une politique plus appropriée en matière de distribution des facteurs de production à travers le pays, de façon à ce que leur disponibilité soit en adéquation avec les besoins de la production.

Cette action devra être soutenue par une politique de maintenance des équipements de production, sur les lieux-mêmes de la production, en utilisant la main-d'œuvre rurale locale, préalablement formée dans ce but, et en garantissant toutes les conditions nécessaires à la réussite de cette mission essentielle.

Il sera aussi nécessaire, en vue d'organiser et de renforcer la liaison « Agriculture-Industrie » de promouvoir la constitution d'unités agro-industrielles.

CHAPITRE 3

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La finalité du développement industriel, en Algérie, vise la construction, dans le cadre de l'option socialiste, d'une économie moderne, indépendante, puissante et prospère, assurant à son peuple les meilleures conditions de vie et de travail.

Le développement industriel n'est pas seulement conçu comme un mode de croissance économique mais s'inscrit dans un processus de développement global qui donne à l'industrialisation, en Algérie, sa signification et ses dimensions révolutionnaires véritables.

Le développement industriel tend à entraîner des transformations profondes dans les structures économiques et sociales du pays, en vue de la construction d'une économie moderne, où l'articulation et la complémentarité des activités productrices se caractérisent par l'intensification des échanges entre les branches d'un même secteur d'activité économique, et entre les différents secteurs.

Par là, le développement industriel s'inscrit dans une perspective socialiste qui lui donne toute sa signification et ses dimensions politiques. Il participe fortement à la mise en place des assises matérielles du socialisme dont la réalité se mesure au substrat économique sur lequel il repose.